Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260602-D2026_60-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2026

Délibération 2026_60

L'an deux mil vingt-six , le deux juin à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-huit mai , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur LORIC Roland donne pouvoir à Christian SIBERT, Madame GAUTHER Lucie donne pouvoir à Alicia LE GUILLOUX.
Excusés : Monsieur DAUMER David, Madame PEDRONO Vanessa.

Secrétaire : Madame HUGUET LEPERF Anaïs
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 2 /Nombre de conseillers votants : 21

TARIFS CONCESSION CIMETIERE
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que le cimetière communal est un espace public géré par la mairie pour accueillir les sépultures des habitants ou des personnes ayant un lien avec la commune.
Considérant qu'il revient à la commune d'attribuer, sur demande, des emplacements loués pour une durée déterminée (concession funéraire) ;
Considérant l'article L.2223-14 stipulant que le conseil municipal valide les tarifs et durées des concessions ;
Considérant la volonté de maintenir les tarifs actuellement en vigueur, tout en actualisant les propositions, avec le rajout de concession pleine terre, obligation légale ;

Considérant la proposition de tarifs, avec distinction de durée et de taille :

- Concession 2m2/2places pour 10 ans : 100€
- Concession 2m2/2 places pour 30 ans : 160€
- Concession 4m2/4places pour 30 ans : 260€
- Concession 4m2/4places - renouvellement pour 10 ans : 180€
- Concession pleine terre 1 place pour 10 ans : 180€
- Concession cavurne pour 15 ans : 130€
- Concession cavurne pour 30 ans : 300€
- Concession columbarium pour 15 ans : 350€
- Concession columbarium pour 30 ans : 600€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

- ✓ Approuve les tarifs ci-dessus détaillés applicables à compter du 1er juillet 2026;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN